

GRUPE 13 | 15 HERBICIDES

TRIUR

HERBICIDE

COLZA D'HIVER

30 g/L de clomazone (ISO),
187,5 g/L de napropamide et
187,5 g/L de diméthachlore (ISO)
Concentré émulsionnable (EC)

CONTENU NET :

5L

RÉSERVÉ À UN USAGE
EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL



lifescientific.com

lifescientific 

170330607801_V3

TRIUR est un herbicide du colza en post-semis pré-lévé.
Il s'utilise à 4 L/ha (voir le détail des usages à l'intérieur du livret).

Détenteur de l'A.M.M. et EMB : Life Scientific Ltd – Block 4 - Belfield Office Park – Beech Hill Road - DUBLIN 4 (Irlande)
Type d'action : Herbicide (HRAC 13 et 15)
Formulation : **Concentré émulsionnable (EC)**
Composition : **30 g/L (2,82 % p/p) de clomazone (ISO), 187,5 g/L (17,64 % p/p) de napropamide et 187,5 g/L (17,64 % p/p) de diméthachlore (ISO)**

DANGER



TRIUR (N° d'A.M.M. : 2200520)

Contient du diméthachlore (ISO) et du solvant naphta aromatique lourd.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P261 : Éviter de respirer les aérosols.

P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P501 : Éliminer le contenu/réceptient conformément à la réglementation locale.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SP2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45%.

SP3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.

SPe3 : Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée sur la parcelle traitée : 48 heures.

EN CAS D'URGENCE : Composer le 15, le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert : 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). UFI : FH1U-6FNT-G20J-JMEP

PREMIERS SOINS

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet ou au savon. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau, paupières ouvertes. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin et consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

Consulter ce livret avant toute utilisation.

RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Fiche de Données de Sécurité disponible sur : www.quickfids.com.

Fabriquée en UE

Distribué par : LIFE SCIENTIFIC FRANCE,

11-13 rue des Aulnes - 69760 Limonest

Une question sur ce produit ? N° vert : 0 800 912 759

(appel gratuit depuis un poste fixe)

www.lifescientific.com



GTIN 05391534943068



N° de lot et date de fabrication : voir emballage

170330607802_V4

5

DESCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

La clomazone appartient à la famille des isoxazolidinones et appartient au groupe HRAC 13 (inhibiteurs de la DOXP (1-deoxy-d-xylulose-5-phosphate synthase)).

La clomazone est systémique. Elle pénètre dans les plantes sensibles par les racines et les feuilles ; elle est principalement absorbée par l'hypocotyle et les racines des jeunes adventices et migre faiblement et uniquement dans un flux descendant.

La clomazone agit par inhibition de la synthèse des caroténoïdes, induisant ainsi des symptômes de blanchiment sur les adventices sensibles.

La napropamide inhibe le développement des racines et la croissance des végétaux sensibles. Elle est systémique et elle est principalement absorbée par les racines avec translocation acropète.

Le diméthachlore appartient à la famille des chloroacétamides et appartient au groupe HRAC 15 (inhibiteurs de la synthèse des lipides).

Le diméthachlore est un inhibiteur des élongases qui agit en inhibant la synthèse des lipides à longue chaîne, ainsi qu'en inhibant des enzymes de cyclisation du GGPP (géranyl-géranyl pyrophosphate) conduisant aux gibbérellines. Il pénètre dans les plantes sensibles par les organes souterrains (jeunes germes et racines). Il agit principalement en pré-levée de la plupart des graminées et de certaines dicotylédones.

Tableau des usages - Désherbage

Culture	Cible	Dose maximale d'emploi	Nombre d'applications maximum	Stade d'application	Délai Avant Récolte	ZNT aquatique	ZNT plantes non-cibles
Colza d'hiver	Graminées et dicotylédones annuelles	4 L/ha (3,5 L/ha sur sols filtrants)	1 application tous les 3 ans. Dose maximale de 750 g/ha de diméthachlore sur une période de 3 ans.	Post-semis / pré-levée du colza (BBCH 00 à BBCH 09)	F* (BBCH 09)	5 m dont DVP** 5 m	5 m

* DAR F : Délai avant récolte minimal entre le dernier traitement et la récolte, exprimé en stade de croissance de la culture.

** DVP : Dispositif Végétalisé Permanent.

Sur sols filtrants, appliquer TRIUR à 3,5 L/ha seulement.

Life Scientific ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Distances de Sécurité Riverains / Résidents : conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité au voisinage des zones d'habitation et des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière à proximité de ces traitements.

Pour chaque usage figurant dans la liste des usages autorisés, les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales de résidus.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Spectre d'efficacité TRIUR à 4 L/ha

Adventices	TRIUR à 4 L/ha
Graminées	
Pâturin	
Ray-grass Vulpin	
Repousse blé Repousse orge	
Dicotylédones	
Capselle Laiteron des champs Laiteron rude Lamiers Lampane Matricaires Passerage Séneçon Stellaire Sisymbre Véronique de perse	
Alchémille Anthemis Chénopode Coquelicot Gaillet Mercuriale Mouron des champs Myosotis Véronique FL	
<i>Ammi majus</i> Géranium à feuilles rondes Géranium disséqué Géranium à tige grêle Géranium mou	
Anthriscue Bleuet Calépine Chardon marie Erodium Fumeterre Pensée Ravenelle Sanve	

Très sensible (95 % - 100 %)

Sensible (85 % - 95 %)

Moyennement sensible (70 % - 84 %)

Peu sensible (< 69 %)

INFORMATIONS RELATIVES A L'EMPLOI

Conditions d'application

Sur colza : Appliquer TRIUR en post-semis / pré-levée du colza.

Appliquer dans un volume de bouillie de 100 à 300 L/ha.

Précautions d'emploi

Appliquer TRIUR préférentiellement rapidement après le semis pour bénéficier de conditions optimales en termes d'humidité et d'état du sol.

Une pluie après l'application de TRIUR favorise le bon placement du produit dans le sol.

Veiller à éviter toute dérive sur les cultures adjacentes et particulièrement si celles-ci sont sensibles. Traiter par temps calme. Si besoin, utiliser des buses antidérive.

En cas de traitement à proximité d'une parcelle de vigne, vergers ou cultures légumières, respecter une zone non traitée de 100 m ou prendre les mesures nécessaires pour garantir l'absence de dérive du produit sur la vigne voisine.

Mélanges extemporanés

Ne pas mélanger TRIUR avec des engrais liquides.

Afin de compléter son champ d'action, TRIUR peut s'utiliser en mélange ou en programme avec d'autres herbicides, tout en veillant à respecter la réglementation en vigueur.

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

En cas de mélange de préparations, la plus forte valeur pour chacun des critères (Délai Avant Récolte, Zone Non Traitée, Délai de Rentrée) s'applique. Pour tous renseignements complémentaires, consultez votre conseiller technique habituel.

Préparation de la bouillie

Avant de commencer le remplissage de la cuve du pulvérisateur, s'assurer que celle-ci est propre et ne contient aucun résidu d'un traitement précédent.

Agiter énergiquement le bidon avant emploi. Verser la quantité requise de TRIUR dans la cuve du pulvérisateur remplie aux trois quarts d'eau. Compléter avec le volume d'eau nécessaire à l'application en maintenant l'agitation. Laisser l'agitateur en fonctionnement durant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire à l'application.

Lorsque le bidon est vide, rincer soigneusement 3 fois le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

Cultures de remplacement

En cas d'échec de la culture traitée avec TRIUR, les cultures de remplacement ci-après sont possibles 60 jours après traitement avec ou sans travail du sol préalable : chou, colza de printemps, maïs, moutarde de printemps, ray-grass si semé au printemps, sorgho.

Ne pas semer de céréales en culture de remplacement.

Pour le respect des LMR, en cas d'échec de la culture, les délais de réimplantation suivants devront être respectés :

- 180 jours pour les cultures racines,
- 90 jours après traitement pour les cultures à cycle court (environ 30 jours entre le semis/plantation et la récolte),
- 60 jours après traitement pour toutes autres cultures.

Pour toute autre culture, consulter votre conseiller technique habituel.

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit.

Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Life Scientific Ltd. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

MISE EN ŒUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées. Stocker la préparation à l'abri du gel.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	PRÉPARATION / MÉLANGE / CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS			
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	Réutilisables	À usage unique (*)	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables (**)
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL tablier ou blouse à manches longues catégorie III type PB(3)					
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)					
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3					

* EN CAS D'INTERVENTION SUR LE MATÉRIEL PENDANT LA PHASE DE PULVÉRISATION. DANS CE CAS, LES GANTS NE DOIVENT ÊTRE PORTÉS QU'À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE ET DOIVENT ÊTRE STOCKÉS APRÈS UTILISATION À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE.

** EN CAS DE CONTACT AVEC LA CULTURE TRAITÉE.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

Un nettoyage complet du matériel de pulvérisation est important afin d'éviter tout risque de phytotoxicité lors d'une utilisation ultérieure du pulvérisateur.

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être vidée puis rincée à l'eau claire.

Remplir à nouveau la cuve avec de l'eau et un produit nettoyant adapté. Faire fonctionner l'agitation pendant un quart d'heure et vider.

Rincer de nouveau la cuve avec de l'eau claire.

Nettoyer le reste de l'appareil (rampe, circuit, buses...) avec de l'eau et un produit nettoyant adapté.

Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit, de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



► **N'utilisez les produits phytopharmaceutiques** que si nécessaire.



► **Protégez votre santé et celle de votre entourage.**



► **Surveillez les conditions météorologiques.**



► **Protégez les points d'eau.**



► **Protégez les pollinisateurs.**



► **Préservez la faune sauvage.**



D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.